



Aidez-nous à boucler le budget de production du spectacle W. En cette période particulière, difficile aussi pour le secteur artistique et culturel, il ne manque plus que 5.000 € à cette création... merci d'avance. Infos sur le projet

artistique sur le site : www.piano-pluriel.com

Bulletin de don au titre du mécénat des particuliers

Nom et Prénom: _____

Adresse : _____

Tél : _____ @ : _____

Devient mécène et fait un don de _____ €
à l'association **PIANO PLURIEL** reconnue d'intérêt général.

Vous bénéficierez de la réduction sur l'impôt sur les revenus 2020.
Un reçu fiscal vous sera adressé.

Chèque libellé à l'ordre de Piano Pluriel, à l'adresse suivante :
Piano Pluriel - chez Isabelle LOISEAU - 20, rue Camille Desmoulins - 24 000 PERIGUEUX

La direction des services fiscaux de la Dordogne autorise l'association PIANO PLURIEL à émettre des reçus fiscaux à des donateurs au titre des dispositions visées à l'article 100-1-f et 238 bis-1 du Code Général des Impôts. Elle permet ainsi aux particuliers et entreprises de bénéficier pour leurs dons des avantages fiscaux prévus par la loi, et de certaines contreparties en matière de relations publiques proposées par l'association. Selon la loi du 1er août 2003, les dons effectués à une association de loi 1901 d'intérêt général sont déductibles des impôts. Pour un particulier, cette déduction s'élève à **66%** des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable (reportable sur 5 ans en cas de dépassement).

Par exemple, après déduction fiscale de 66%, un don de :

100€ ne vous coûterait que 34€ ;

300€ ne vous coûterait que 102€ ;

500€ ne vous coûterait que 170€.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre initiative et vous saluons bien cordialement. A très bientôt.

Association PIANO PLURIEL www.piano-pluriel.com

SIRET N° 494 205 636 000 41 – Code APE: 9001Z Arts spectacle vivant